



APPEL A CANDIDATURES N° 005-2025 /AC/MINJEC/CAB DU 28 MARS 2025
POUR LA SELECTION DE CINQUANTE (50) JEUNES CAMEROUNAIS BENEFICIAIRES D'UN
ACCOMPAGNEMENT EN VUE DE LEUR INSERTION DANS LE SECTEUR DU TRANSPORT PAR
TAXI DE VILLE. -

I. DU CONTEXTE ET DE LA JUSTIFICATION

Suite au Très Haut Accord de Monsieur le Président de la République et à l'invitation de la société YUNUS SA, une délégation interministérielle (PRC, MINREX, MINJEC, AMBACAM BRUXELLES) a séjourné au Royaume de Belgique du 24 février au 03 mars 2025. L'objectif de la mission était d'une part, de clôturer le mois de la jeunesse dans la diaspora et, d'autre part, de mobiliser les Partenaires Techniques Financiers en vue de soutenir l'autonomisation de la jeunesse camerounaise à travers l'auto emploi.

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre des missions qui lui sont dévolues en matière de promotion de l'Intégration Nationale, et spécifiquement de l'encadrement et de l'accompagnement des initiatives locales des camerounais de la Diaspora en vue de leur participation à l'œuvre de construction nationale, le Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Civique (MINJEC), a, au cours de cette mission, signé une Convention de Partenariat tripartite avec la Société YUNUS S.A et l'Institution Financière PEOPLE Finance S.A (PEFI). Laquelle Convention de Partenariat vise l'accompagnement à l'insertion socioéconomique des jeunes.

L'objectif poursuivi dans l'exécution de cette convention étant d'une part, de mettre à disposition des jeunes camerounais, des véhicules à usage de taxi sous forme de contrat locatif financier/sous condition vente et d'autre part, de leur permettre de créer les Activités Génératrices de Revenus (AGR). Telle est la raison de lancement du présent Appel à Candidatures qui vise la sélection de cinquante (50) Jeunes camerounais désireux de bénéficier d'une opportunité dans le secteur du transport à travers les taxi de ville.

II. DE OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES

Le présent Appel à Candidatures a pour objet, la sélection de cinquante (50) jeunes camerounais, bénéficiaires d'un accompagnement en vue de leur insertion dans le secteur du transport par taxi de ville.

III. DES CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Peuvent faire acte de candidature, les personnes remplissant les conditions ci-après :

- être de nationalité camerounaise ;
- être âgé entre 17 et 35 ans au moment de la candidature ;
- résider au Cameroun ;
- être inscrit à l'Observatoire National de la Jeunesse (ONJ) ;
- être détenteur de la Carte Jeune Biométrique ;
- être sans emploi ou en situation économique défavorable ;
- être titulaire d'un permis de conduire de catégorie B ;
- s'engager à utiliser le véhicule exclusivement à des fins professionnelles et respecter les conditions inscrites dans le cadre de l'initiative ;
- jouir d'une bonne condition physique : bonne santé, bonne vue, bonne audition et bonne mobilité.

IV. DE LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

- une demande timbrée adressée au Ministre de la Jeunesse et de l'Education Civique ;
- une photocopie de la Carte Nationale d'Identité ou du récépissé en cours de validité le cas échéant ;
- une photocopie du permis de conduire de catégorie B ;
- une Carte Jeune Biométrique ou du récépissé de ladite Carte ;
- un plan de localisation du domicile.

V. DU DÉLAI DE RECEVABILITÉ DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront être déposés au plus tard le **vendredi 06 juin 2025**:

- en version physique, sous pli fermé, à 15 heures 30 minutes, au Service du Courrier du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique, à l'immeuble siège, sis en face des Archives Nationales, ou dans les Centres Multifonctionnels de Promotion des Jeunes Régionaux, Départementaux et d'Arrondissements ;

- en version numérique, à 23 heures 59 minutes, à l'adresse : parijedi.cm@gmail.com. ou fogajeune@gmail.com.

Lesdits dossiers devront impérativement porter la mention :

« POUR LA SELECTION DE CINQUANTE (50) JEUNES CAMEROUNAIS BENEFICIAIRES D'UN ACCOMPAGNEMENT EN VUE DE LEUR INSERTION DANS LE SECTEUR DU TRANSPORT PAR TAXI DE VILLE ».

VI. DES MODALITÉS DE SÉLECTION

Les dossiers de candidature reçus seront, dans un premier temps, présélectionnés par les services compétents du MINJEC. Les dossiers ainsi présélectionnés seront ensuite examinés par un Comité de Sélection conjoint, composé de représentants désignés à cet effet par le MINJEC et de représentants de la Société YUNUS et PEOPLE Finance S.A. Ce Comité ad hoc procédera à l'évaluation des candidats et à la détermination des bénéficiaires finaux, en stricte conformité avec les critères de sélection définis dans le présent appel à candidatures. À l'issue de cet examen approfondi, les candidats retenus seront informés de la décision du Comité de Sélection par voie d'affichage et/ou par voie électronique.

VII. DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats pourront prendre attache avec la Coordination Nationale du Programme d'Aide au Retour et à l'Insertion des Jeunes de la Diaspora (PARI-JEDI) via le numéro de téléphone 222 204 718, à l'adresse : parijedi.cm@gmail.com et du Projet de mise en œuvre du Fonds de Garantie aux Jeunes Entrepreneurs (FOGAJEUNE) à l'adresse suivante : fogajeune@gmail.com ou sur le site web de l'Observatoire National de la Jeunesse (www.onjcameroun.cm). Ils peuvent également se rendre au Service du Courrier du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique, à l'immeuble siège, et dans les Services Déconcentrés dudit Département Ministériel./-

Yaoundé, le ~~12~~ 8 MARS 2025'

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DE L'ÉDUCATION CIVIQUE,



3

Moumouna Foutou